



Association des chimistes cantonaux de Suisse
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

17 novembre 2025 / Embargo : lundi 17 novembre 2025, 9 h

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les denrées alimentaires d'origine animale respectent presque sans exception les valeurs maximales de PFAS

L'Association des chimistes cantonaux de Suisse a analysé environ 900 denrées alimentaires d'origine animale commercialisées en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein afin de déterminer leur teneur en PFAS. Les échantillons ont largement respecté les valeurs maximales légales. Sept échantillons (0.8 %) ont dû être contestés.

En 2025, l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ont organisé des analyses conjointes sur la présence de PFAS dans les denrées alimentaires d'origine animale. Environ 900 denrées alimentaires d'origine animale (viande, poisson, œufs) et quelque 280 échantillons de lait et de produits laitiers (fromage, yaourt, beurre) provenant du marché suisse et de la Principauté du Liechtenstein ont été analysés.

Valeurs maximales largement respectées

Dans le cadre de leurs activités de contrôle, les chimistes cantonaux ont prélevé au total 889 échantillons, dont 401 échantillons de viande, 282 échantillons d'œufs et 206 échantillons de poisson. Ces échantillons proviennent de différents types d'entreprises (producteurs, transformateurs, importateurs, détaillants et commerces de détail). Les denrées alimentaires contrôlées provenaient de Suisse ou de la Principauté du Liechtenstein (624 échantillons, soit 70 %) ou étaient importées (265 échantillons, soit 30 %). Sept échantillons (0,8 %) dépassaient la teneur maximale en vigueur. Cinq de ces échantillons concernaient de la viande bovine, un des œufs de poule et un autre du poisson. Les chimistes cantonaux ont contesté les échantillons non conformes et ordonné des mesures afin d'éviter à l'avenir tout dépassement des valeurs maximales. Il apparaît également que les PFAS sont largement répandus et détectables en faibles concentrations dans toutes les catégories d'aliments.

Collecte de données sur le lait et les produits laitiers

Pour collecter des données sur la contamination par les PFAS, l'OSAV a analysé au total 276 échantillons de lait et de produits laitiers, dont 86 échantillons de lait, 131 échantillons de fromage (90 échantillons provenant de Suisse et 41 de l'Union européenne), 20 échantillons de beurre, 20 de crème et 19 de yogourt. Différentes PFAS ont été détectées dans tous les produits laitiers. Deux des échantillons de lait analysés ainsi qu'un échantillon de yogourt dépassaient la valeur indicative fixée dans la recommandation 2022/1431 de l'UE.

Les contrôles se poursuivent

Les principaux objectifs de la campagne étaient de vérifier si les denrées alimentaires telles que la viande, les œufs et le poisson, pour lesquelles la Suisse a fixé des valeurs maximales en 2024 afin de protéger la santé des consommateurs, étaient contaminées en PFAS. En outre, des données ont été collectées sur la présence de PFAS dans le lait et les produits laitiers, pour lesquels aucune valeur maximale n'a encore été fixée en Suisse. Les résultats montrent que les denrées alimentaires disponibles sur le marché suisse respectent largement les valeurs maximales en vigueur. Cela vaut également pour le respect des valeurs indicatives dans les échantillons de lait et de yogourt.

Ces résultats permettent de conclure qu'il n'existe pas en Suisse de problème général et à grande échelle en matière de respect des valeurs maximales pour les PFAS. Toutefois, en cas de pollution locale par les PFAS, il faut s'attendre à ce que certaines valeurs maximales soient dépassées dans les denrées alimentaires à l'avenir. Les chimistes cantonaux poursuivront donc leurs analyses afin de protéger les consommateurs.

Le rapport d'analyse complet est disponible sur le [site web de l'ACCS](#).

Que sont les PFAS ?

Les substances alkylées perfluorées et polyfluorées (PFAS) sont des produits chimiques difficilement dégradables, fabriqués industriellement, qui s'accumulent dans l'environnement ainsi que dans les tissus humains et animaux. Elles sont extrêmement stables sur le plan biologique, chimique et thermique et sont donc classées comme polluants organiques persistants. Certaines PFAS sont soupçonnées d'être cancérogènes et leur utilisation est en partie interdite. Les substances PFOS, PFOA, PFHxS et PFNA (composés chimiques du groupe PFAS) sont considérées comme particulièrement critiques.

*Informations complémentaires pour les médias : **lundi 17 novembre 2025, de 10 h à 12 h***

Pour l'analyse des denrées alimentaires d'origine animale :

Pour la Suisse alémanique : Dr Alda Breitenmoser, présidente de l'Association des chimistes cantonaux (VKCS), T +41 62 835 30 21, e-mail : alda.breitenmoser@ag.ch

*Pour la Suisse italienne : Dr Nicola Forrer, chimiste cantonal du Tessin, 091 814 61 14
E-mail : nicola.forrer@ti.ch*

*Pour la Suisse romande : Dr Patrick Edder, chimiste cantonal de Genève, 022 546 56 00
E-mail : patrick.edder@etat.ge.ch*

Pour la collecte de données sur le lait et les produits laitiers :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
Service de presse
Tél. 058 463 78 98
media@blv.admin.ch